

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



VOUS ALLEZ VOIR
CE QUE ÇA FAIT DE DONNER!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT SUR L'EXERCICE 2014
L'ESSENTIEL 2014
L'ATELIER MENUISERIE

PHOTO : FILM "VOUS ALLEZ VOIR CE QUE ÇA FAIT DE DONNER"
© SHOOT-IT

N°246
JUIN 2015

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE / contact@fnds.org / www.fnds.org

HEBERGEMENT D'URGENCE

CENTRE GABRIEL ROSSET
166 PLACES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
AS

L'AUBERGE DES FAMILLES
38 PLACES
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON
AS

LA MAISON DE RODOLPHE
40 PLACES
105 RUE VILLON / 69008 LYON
AS

VILLAGE MOBILE
100 PLACES
24 AVENUE ALFRED DE MUSSET
69100 VILLEURBANNE
AS

RENFORT HIVERNAL 2014-2015
226 PLACES (RENFORT)
145 PLACES (GRAND FROID)
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE,
LE BORDEAUX, HALTES DE NUIT, ETC.

ACCUEIL DE JOUR

ACCUEIL LA MAIN TENDUE
60 PERSONNES PAR JOUR
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

ACCUEIL SAINT VINCENT
90 PERSONNES PAR JOUR
10 RUE BELLÈVRE / 69005 LYON

LA RENCONTRE
50 PERSONNES PAR JOUR
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON

ACCUEIL MAISON DE RODOLPHE
100 PERSONNES PAR JOUR
105 RUE VILLON / 69008 LYON
AS

HEBERGEMENT D'INSERTION

FOYER EUGÈNE PONS
25 PLACES CHRS*
105 RUE VILLON / 69008 LYON
AS

RÉSIDENCE LE « 85 »
20 PLACES
85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
AS

LE 122
25 PLACES CHRS* URGENCE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
AS

RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE
77 PLACES (DONT 56 CHRS*)
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE
AS

LE FOYER LA CALADE
27 PLACES CHRS*
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
AS

L'AUBERGE DES FAMILLES
12 PLACES CHRS*
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON
AS

RÉSIDENCE LE BORDEAUX
114 PLACES
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
AS

ANTENNES FAMILLES
200 PLACES
■ BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
■ 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE
AS

RÉSIDENCE CATHERINE PELLERIN
12 PLACES MAISON RELAIS
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON

RÉSIDENCE LES HORTENSIAS
21 PLACES MAISON RELAIS
68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
AS

INSERTION PROFESSIONNELLE

ATELIER CUISINE
6 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

ATELIER ENTRETIEN
NETTOYAGE / BUANDERIE
MAINTENANCE
22 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

ATELIER TRANSFORMATION
4 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

ATELIER TRANSPORT / COLLECTE
15 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

ATELIER TRI OBJETS
10 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

ATELIER TRI TEXTILE
21 POSTES ACI**
51 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
69150 DÉCINES-CHARPIEU

RECYCLERIES
4 POSTES ACI**
■ 85 RUE S.GRYPHE / 69007 LYON

DANS LES DÉCHETTERIES
■ 29 ROUTE DE LA GARE
69340 FRANCHEVILLE
■ IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
■ CROIX BLANCHE - ZA DEUX VALLEES
69670 VAUGNERAY
AS

ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE
MISSION TRANSVERSALE
PRÉSENTE DANS TOUTES LES AUTRES
ACTIVITÉS.

AS

CAPACITÉS D'ACCUEIL

HEBERGEMENT URGENCE :
344 PERSONNES TOUTE L'ANNÉE
226 PERSONNES (RENFORT HIVER)
145 PERSONNES (GRAND FROID)
HEBERGEMENT INSERTION :
533 PERSONNES
ACCUEIL DE JOUR :
300 PERSONNES PAR JOUR

SANTÉ

LITS DE REPOS
12 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE

POINT SANTÉ
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

LIEU HYGIÈNE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

BRIC A BRAC

CROIX-ROUSSE
19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

DECINES-CHARPIEU (NOUVEAU)
12 RUE EMILE ZOLA
69150 DECINES-CHARPIEU

OULLINS
6 RUE PIERRE SÉMARD / 69600 OULLINS

TOULON (EX GUILLIOTIÈRE)
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

VAISE
21 RUE BERJON / 69009 LYON

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

VESTIAIRE D'URGENCE
82 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON



VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- ORIENTATION
- SIGNALEMENT
- ÉCOUTE

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI



MAI 09/03/2015

PLAN DU DISPOSITIF FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

*CHRS : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE
**ACI : ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION





→ Dominique MENTRÉ
Président

Hubert GUYOTAT, Vice-président

Jean-Pierre FUES, Vice-président

Marie-Colette COUDRY, Secrétaire

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

L'IMPASSE OU LA RUE ? Le débat cornélien du FOYER

Lors de notre Assemblée Générale, Madame Axelle BRODIEZ-DOLINO nous a finement interpellés en conclusion de son intervention, en nous questionnant sur l'hébergement d'urgence.

Ce sujet, déjà évoqué dans notre Lettre ouverte a nos décideurs*, fait écho à la pensée de l'abbé Pierre citée par notre conférencière, qui inspirait également Gabriel ROSSET : « *Devant toute humaine souffrance, selon que tu le peux, emploie-toi non seulement à en détruire les causes, mais à la soulager sans retard ; emploie-toi non seulement à la soulager sans retard, mais à en détruire les causes* ».

Nous sommes, dans les faits, confrontés à un choix humainement très difficile dans le contexte économique et politique de notre pays qui a imprudemment inscrit le principe de précaution dans sa constitution, oubliant que le risque est inhérent à la condition humaine et qu'il ne peut y avoir de progression sans prise de risque assumée.

Faut-il privilégier une « justice de turn-over », par laquelle on offre une possibilité d'hébergement à un maximum de personnes, en ayant le souci de ne pas laisser les plus fragiles sombrer faute de pouvoir les accueillir immédiatement et inconditionnellement ? Par contre cette option nécessite d'accepter une prise en charge temporaire pour ceux qui peuvent supporter cette précarité. Il s'agit de réintroduire la notion de discontinuité de l'hébergement, liée au respect d'un contrat et au devoir que génère tout droit.

Ou bien faut-il une « justice de continuité et de stabilisation » qui privilégie une minorité de personnes au détriment d'un grand nombre abandonné à son sort ? Il nous faudra alors détourner pudiquement les yeux, rassurés par la qualité des moyens d'accueil que nous réservons à ceux qui ont été élus. Mais, sur la base de quels critères administratifs pourrions-nous choisir ces élus ? Dans cette optique, que devient « l'inconditionnalité de l'accueil » portée aux nues de façon aussi irréaliste que dogmatique par ceux qui nous gouvernent ?

L'amendement des textes législatifs votés dans la précipitation est plus que jamais nécessaire, compte tenu du manque dramatique de logements sociaux, de places d'accueil d'urgence, de places d'hébergement et de places d'accueil destinées aux demandeurs d'asile. Nous devons admettre que le temps que prendra le comblement de notre retard en matière de lutte contre l'exclusion se compte en années. Celles et ceux qui sont dans la rue ne peuvent attendre que nos rêves idéalistes prennent corps par miracle !

Il ne s'agit même plus de savoir à qui revient la faute, mais d'agir sans état d'âme et de travailler à un compromis rendu nécessaire par la faiblesse des moyens consacrés à ce combat pour venir en aide aux plus démunis, sans céder à des pressions médiatiques dont les finalités ne sont pas toujours en adéquation avec le bien-être des plus fragiles.

Nous avons besoin de votre sentiment : selon vous, quelle justice vous paraît la plus en phase avec les valeurs et les racines chrétiennes de notre association ? La question vous est posée. Ce débat alimentera notre réflexion sur le devenir de l'Hébergement d'Urgence au FOYER pour les années à venir. ■

* Lettre ouverte à nos décideurs / **L'URGENCE SOCIALE : REDONNONS-LUI SON SENS PREMIER** / Arche N°234 Juin 2012

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2 à 3
Editorial	4
Horaires BRIC A BRAC	19
Nous aider	23

BRÈVES

VIE DU FOYER	5 à 6
Retour en images	7
L'atelier menuiserie	8 à 9

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Essentiel	11 à 15
-----------	---------

SPIRITUALITÉ / CULTURE

Histoire du FOYER	20
Heureux ceux qui entendent la parole de Dieu	21
Dans l'attente de l'Esprit	22

AIMEZ-NOUS ! REJOIGNEZ LE FOYER SUR FACEBOOK

Likez, aimez, et partagez le quotidien du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI : reportages photos, vidéos, agenda et bien plus encore !



VIDEOS

VOUS ALLEZ VOIR CE QUE ÇA FAIT DE DONNER

Quand une pièce peut « révolutionner » la vie d'un sans-abri



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a créé l'événement en mettant en scène ses missions : accueillir, héberger, accompagner et insérer les plus fragiles.

Son ambition : donner à voir au grand public la réalité quotidienne du FOYER (un sans-abri, la rue, un donateur) et montrer la capacité d'action de ses équipes.

Le résultat est bluffant. Il a fait l'objet d'une magnifique vidéo, qui circule via les réseaux sociaux et les sites internet.

COUP DE CHAPEAU

Avec la participation bénévole de 30 étudiants de l'école **Sup de Pub**, de 10 cadres du collectif vidéo **Shoot-it**, du comédien **Jacques CHAMBON** et les équipes de la scénographe **Marion CHAUVIN** qui ont investi l'espace public - lieu de rencontre entre les personnes « sans et avec abri » - pour cette opération inédite, scénarisée par l'agence « **La Secte** », que LE FOYER remercie tout particulièrement.

Bravo et merci à toutes ces parties prenantes !

■ Ce film à voir, à revoir et à faire partager au plus grand nombre est présent via le facebook du FOYER ou sur le site www.fndsa.org rubrique actualité.

LE FOYER EN 3 MINUTES

Erick ROUX DE BEZIEUX, membre du Comité des Amis du FOYER, a offert au FOYER un « Motion Design » - petit film de présentation.

Ainsi, sa société Syntagme et sa filiale Goodface ont réussi à synthétiser l'intégralité (ou presque) des actions du FOYER en une vidéo de 3 minutes !

Merci à Syntagme et ses équipes.

■ Une vidéo à voir ou à revoir sur le facebook du FOYER ou sur le site du FOYER www.fndsa.org rubrique actualité.

AGENDA

→ DU 20 JUILLET AU 24 AOÛT 2015 :

Vacances d'été des BRIC A BRAC. Les magasins du FOYER fermeront leurs portes le 20 juillet pour rouvrir à leur clientèle à partir du 24 août.

→ JUIN / JUILLET / AOÛT :

Besoin de bénévoles cet été : Chaque année, les bénévoles se font plus rares l'été... Il est parfois difficile d'accueillir dans de bonnes conditions les nombreux Passagers dans les différentes structures de l'association.

Alors, si vous avez un peu de temps, merci de contacter le pôle bénévoles : par téléphone 04 72 76 73 85 ou par mail benevolat@fndsa.org

→ 13 JUILLET AU 31 AOÛT 2015 :

Pause des réunions d'information le mercredi pour les candidats bénévoles. Reprise des réunions d'information le 2 septembre.

→ 14 ET 15 NOVEMBRE 2015 :

Dès aujourd'hui réservez votre week-end pour les **JOURNÉES D'ENTRAIDE, la Grande Brocante du FOYER** au PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 350 avenue Jean JAURÈS LYON 7^{ÈME}.

Retrouvez l'ensemble de l'actualité du FOYER sur le site internet www.fndsa.org ou en vous abonnant à la newsletter **INFO-FOYER**. ■

RÉDACTION

Directeur de rédaction :
Dominique MENTRÉ
Rédacteur en chef :
Dominique MENTRÉ
Comité de rédaction :
Michel CATHELAND / Jean-Dominique DURAND
Monique ESCOFFIER / Sébastien GUTH
Michel LÉVY / Annie PAPILLON
Noëlle PIERRE / Pierre TRICOU
Paul VEYRIRAS / Marion VEZIAN-ROLLAND

Ils ont collaboré à ce numéro :
Tiang GIRARD / Claire PITIOT

Dépôt légal :
2^{ème} trimestre 2015
Directeur de la publication :
Dominique MENTRÉ
Numéro ISSN :
2021-0493
N° d'inscription paritaire :
0619 H 85296
Imprimerie :
IML CAPCOLOR - 69850 St-Martin-en-Haut
Tirage : 25.400 exemplaires

UNE FIN DE PLAN FROID... DANS LA CONTINUITÉ

Prévue au 15 avril 2015, la fin du Plan froid telle que l'on a connu ces dernières années n'a pas eu lieu.

Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, a demandé que les personnes accueillies dans le plan froid continuent d'être hébergées, en foyer ou à l'hôtel, au-delà de la période hivernale.

En conséquence, la direction départementale de la cohésion sociale du Rhône a pérennisé 300 places d'hébergement d'urgence. Cette action s'inscrit dans les orientations nationales visant à sortir de la gestion au thermomètre des demandes d'hébergement d'urgence. Elle a pour objectif de développer les solutions alternatives à l'hôtel.

Dans le cadre de ce programme de pérennisation, LE FOYER a proposé 162 places :

■ 72 places supplémentaires pour des familles monoparentales et couples à la Résidence LE BORDEAUX.

■ 90 places pour des familles au Village Temporaire de VAULX-EN-VELIN.

Ainsi, LE FOYER peut héberger chaque nuit plus de 1030 personnes. ■

DE BONNES AFFAIRES À DÉCINES UN NOUVEAU BRIC À BRAC À DÉCOUVRIR



Depuis le 13 avril 2015, LE FOYER accueille les clients dans son nouveau Bric à Brac de DÉCINES, dans l'Est lyonnais, au 12 rue Émile ZOLA.

D'une surface de vente d'environ 1 500 m², ce magasin propose des produits de seconde main : vêtements, chaussures, meubles, jouets, livres, disques, bijoux, brocante, articles vintage, etc. au meilleur prix ! Les bénéfices permettent de financer les missions sociales de l'association.

Comme les autres BRIC À BRAC du FOYER, il est animé exclusivement par une équipe de bénévoles : l'association est toujours à la recherche de personnes intéressées par cette nouvelle activité !

Horaires et adresse (voir page 19) ■

NOTE: A l'heure ou nous bouclons ce journal, nous n'avons pas de date à communiquer pour l'ouverture du Bric à Brac de Toulon (ex Guillotière).

EN BREF

L'ISF UTILE POUR L'EMPLOI

Merci à celles et ceux qui ont répondu à l'appel du FOYER de mai 2015. Leurs dons permettent de soutenir l'action de notre association au titre de notre Atelier Chantier d'Insertion. Ces dons peuvent être déductibles de l'ISF à hauteur de 75%, conformément à la loi TEPA. ■

E-GÉNÉROSITÉ

UN NOUVEAU MODULE DE DON EN LIGNE

Plus simple, plus ergonomique, mieux sécurisé : bienvenue au nouveau module de dons en ligne.

Parce que la générosité n'attend pas, optez dès à présent pour le don en ligne sur le site du FOYER : www.fnds.org ■



EN BREF

BIENVENUE

Bienvenue à **Michel DELPUECH**, nouveau préfet de la zone de défense sud-est, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône. Il succède à **Jean-François CARENCO** qui fut notamment à l'initiative du P.E.R.L.E., que nous remercions pour son soutien à l'action du FOYER.

Bienvenue également à **Xavier INGEBERT** préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances. ■

CARNET

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Monsieur **Thierry ACHART**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 11 mars 2015, à l'âge de 55 ans.

■ Monsieur **Djamal MERZOUKI**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 25 avril 2015, à l'âge de 46 ans.

■ Monsieur **Wojciech SMARDZEWSKI**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 20 mai 2015, à l'âge de 65 ans.

Aux familles et amis de tous ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.



■ **11 mai 2015** : 100 kilos de vêtements ont été récoltés au Campus René CASSIN par des étudiantes de l'IDRAC Business School de Lyon. Bravo !



■ **16 mai 2015** : Messe du FOYER à la Basilique de Fourvière

■ **20 mai 2015** : Soirée de clôture des Arbres de la Solidarité au Domaine le Lyon Vert

■ **21 mai 2015** : Assemblée Générale du FOYER avec une intervention d'Axelle BRODIEZ-DOLINO



■ **26 et 27 mai 2015** : WORKSHOP DU FOYER l'occasion d'un « atelier hors les murs » à Lyon, manifestation organisée en partenariat LE FOYER, ADEFI (l'association Action Développement Enfance Famille International), les artistes de La Sauce Singulière / BHN, de Animation, le GEM Arlequin, la Mairie de Lyon 4ème, le Conseil de développement du Grand Lyon, et les Dialogues en Humanité



■ **4 juin 2015** : Seconde édition de la « PASTA GUINGUETTE » organisée avec le restaurant Pépé Jo. Plus de 200 personnes se sont rendues place du Prado pour déguster les salades de pâtes et profiter des notes enjouées et festives de la Fanfare Pustule !



■ **1 au 7 juin 2015** : Merci aux 24 métropolitains qui sont venus tester le bénévolat au FOYER dans le cadre de « Tous Lyonnais Tous Solidaires »



■ **13 juin 2015** : Ouverture exceptionnelle des Bric à Brac



■ **9 juin 2015** : Les salariés de la Caisse d'Épargne se sont mobilisés avec Unis-Cité pour rafraîchir les Locaux destinés à l'animation au sein de la Résidence LE BORDEAUX



■ **14 juin 2015** : Journée Portes Ouvertes à la Chardonnière

L'ATELIER MENUISERIE

ALI, ÉDITH, HASSAN, MATTHIEU ET LES AUTRES...



d'insertion dans les ateliers du FOYER, les personnes vont aussi faire des périodes d'immersion en entreprise, suivre des formations qualifiantes ou « certifiantes », et être accompagnées dans leurs démarches et l'élaboration de leur projet par les trois conseillers en insertion professionnelle.

L'ATELIER MENUISERIE

Au sein des locaux situés Boulevard de l'Artillerie (Lyon 7^e), se trouve l'Atelier Menuiserie, ou l'Atelier Transformation. Cette activité a permis la restauration de plus de 500 meubles l'an passé, essentiellement pour fournir les Bric à Brac ou alimenter le rayon meubles lors des Journées d'Entraide.

Fiorella SCARABINO, ancienne étudiante aux Beaux-Arts, après avoir travaillé comme ambulancière et avoir fait une formation pour adultes en menuiserie/agencement a souhaité orienter sa vie professionnelle vers le social. Elle est désormais encadrante technique d'insertion, responsable de l'atelier menuiserie. Elle se propose de nous y conduire et d'entendre quelques-unes des personnes qui travaillent ici.

Orientées vers LE FOYER par Pôle Emploi, Cap Emploi ou les Missions locales, les personnes placées sur un poste ACI vont bénéficier d'un contrat initial de sept mois susceptible de leur remettre le pied à l'étrier. Au besoin, ce contrat pourra être renouvelé ultérieurement par tranches, sans excéder une période de 24 mois.

Le but de ce temps passé dans ces ateliers est bien sûr une remobilisation et une réinsertion professionnelle pérenne. Aussi, pendant leur parcours



→ Tout le monde connaît les quatre infinitifs qui constituent la devise du FOYER: Accueillir, Héberger, Accompagner, Insérer. Si, historiquement, l'association a souvent été considérée comme d'abord vouée à l'accueil d'urgence, depuis bien longtemps maintenant elle consacre beaucoup de temps, de moyens et d'énergie au travail d'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Cette mission se définit comme « une activité d'insertion soutenue par un accompagnement social et une orientation effective vers la formation et l'emploi », nous précise Alain EXCOFFON, responsable de l'insertion professionnelle au FOYER. Dans plusieurs des ateliers du FOYER – la cuisine, le nettoyage, la buanderie ou la maintenance – les personnes en insertion bénéficient d'un contrat aidé « mais 80 personnes qui sont accueillies dans les ateliers Menuiserie, Transport-collecte, Tri objets et textiles ou recyclerie bénéficient d'un contrat d'insertion », explique Frédéric ASENSIO, responsable de l'ACI (Atelier et Chantier d'insertion.)

ALI

Ali, 50 ans, ancien plaquiste, confronté à diverses difficultés d'ordre personnel, s'est retrouvé sans emploi depuis longtemps. Il se dit « heureux » d'avoir été orienté par Pôle Emploi vers ce chantier d'Insertion du FOYER où il travaille depuis le 1^{er} mars dernier. Il apprécie le travail d'équipe et la bonne ambiance qui règnent dans l'atelier. « La feuille de route que nous donne Fiorella tous les lundis pour la semaine, c'est bien. On sait ce qu'on a à faire, on sait où on va. »



ÉDITH

Édith parle avec tendresse et nostalgie de son grand-père. Elle eût aimé réaliser professionnellement ce que lui n'a jamais réussi à faire. Cet agriculteur rêvait d'horticulture... Alors, Edith au sortir du collège a préparé un CAP d'horticulture mais divers maux physiques l'ont contrainte à renoncer à cette profession et elle a dû se reconverter. Elle a rêvé alors de s'occuper de jeunes enfants mais, handicapée par divers problèmes de dyslexie, dyscalculie, etc., elle n'a pu obtenir son CAP Petite Enfance. Alors, elle a lorgné du côté de la menuiserie – c'était aussi un violon d'Ingres du grand-père et l'entreprise d'Insertion Artibois l'a orientée en mars dernier vers l'atelier du FOYER. Elle pense déjà au stage en entreprise qu'elle va faire en septembre et au-delà imagine une vie où elle sera pleinement autonome.

HASSAN

Hassan, 53 ans, est présent à l'atelier transformation depuis octobre 2014. Ancien menuisier au chômage, il n'est pas ici en terre étrangère et « connaît le métier ». Il attend surtout une aide sociale pour pouvoir se réinsérer et assumer ses charges. Bien qu'hébergé dans un foyer et aidé par la CAF, il a du mal à faire face aux charges de son loyer. « Même si j'ai un grand plaisir à être ici et si ceux qui nous encadrent nous aident

beaucoup, je ne pense pas que ma vie soit d'être pour toujours au FOYER. Je veux m'en sortir. »

Puis Hassan nous parle avec passion de sa contribution et de celle de ses collègues au « happening » de sensibilisation que LE FOYER a organisé le vendredi 24 avril dernier, qui s'assignait comme objectif « de donner à voir la réalité quotidienne de l'association, tout en montrant la capacité d'action de ses bénévoles et salariés », selon la formule d'Alexandre VIEIRA dans « Le Progrès ».

« C'est ici qu'on avait préparé le fond du décor », fait observer fièrement Hassan, chaleureusement approuvé par ses collègues.

MATTHIEU

Mathieu, 33 ans, a suivi sa scolarité dans un lycée Technique de

l'Allier, à l'issue de laquelle il a commencé un contrat d'apprentissage en maçonnerie mais considérant qu'il était « traité comme un larbin » par son patron, il a démissionné avant de travailler successivement comme plâtrier-peintre, puis dans l'agro-alimentaire, puis dans la Sécurité... avant de se retrouver au chômage et orienté vers LE FOYER par LAHSO (ex L'Association de l'Hôtel Social). « A l'avenir, je souhaite avoir un vrai contrat de professionnalisation dans le milieu du bois. Travailler le bois, en menuiserie, pas en ébénisterie, ça me plaît beaucoup ».

Quatre parcours de vie, quatre rêves différents, le bonheur de travailler en équipe et un objectif commun: se réinsérer, être autonome, vivre totalement libre comme les autres. Puisse leur rêve devenir réalité! ■

Michel CATHELAND

NOUVEAU : REMPAILLAGE ET CANNAGE

Désormais, LE FOYER propose de réaliser vos travaux de rempaillage et cannage de chaises et de mobilier :

- Cannage de chaises (assise) : 40 €
- Rempaillage de chaises (assise) : 50 €
- Autres meubles sur devis

Renseignements et devis (standard collecte) :

TEL : 04 37 37 49 72

Mail : collecte@fnds.org

ADRESSE : 8, Boulevard de l'Artillerie
69007 LYON





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale du FOYER, statuant sur l'exercice 2014, s'est tenue le 21 mai 2015, Salle Francis CHIRAT (Lyon 7e).

Dominique MENTRÉ Président, Marion VEZIAN-ROLLAND Directrice et les membres du COMEX, et Pierre CHEVALLIER Trésorier, ont présenté le Rapport Moral, Rapport d'Activité et Rapport du Trésorier concernant l'exercice 2014. Vous en trouverez un extrait dans « L'Essentiel 2014 » qui suit.

L'Assemblée Générale a été clôturée par une conférence très remarquée d'Axelle BRODIEZ-DOLINO, Chargée de recherche au CNRS-LARHRA ayant pour thème « De la lutte contre les sans-abri à la lutte contre le sans-abrisme des années 50 à nos jours ».

LES RESOLUTIONS VOTÉES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Première résolution :** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Moral et du Rapport d'Activités du Conseil d'Administration, décide de les approuver.
- **Deuxième résolution :** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Trésorier et des rapports du Commissaire aux Comptes approuve dans toutes leurs parties ces rapports, le bilan et les comptes de l'exercice financier clos au 31 décembre 2014. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'année écoulée.
- **Troisième résolution :** L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'année 2014 de 974 909 euros au report à nouveau.
- **Quatrième résolution :** L'Assemblée Générale approuve l'orientation patrimoniale présentée par le Conseil d'Administration, à savoir le principe de l'aliénation des immeubles de logements sociaux détenus par LE FOYER : 4 immeubles gérés par l'OPAC (Les Ardoises, La Cristalline, Les Terrasses et Les Berbéris), et 1 immeuble géré par Alliade Habitat (l'Agapè).
- **Cinquième résolution :** L'Assemblée Générale approuve l'aliénation du local sis au 146 rue Vendôme / 69006 LYON.
- **Sixième résolution :** L'Assemblée Générale approuve la cession de la Balme et l'aliénation des deux parcelles à La Rochette à Caluire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS MEMBRES DU BUREAU

- Monsieur Dominique MENTRÉ
Président
- Monsieur Hubert GUYOTAT
1er Vice-président
- Monsieur Jean-Pierre FUËS
2eme Vice-président
- Madame Marie-Colette COUDRY
Secrétaire
- Monsieur Pierre CHEVALLIER
Trésorier
- Monsieur Michel PAILLARD-BRUNET
Trésorier-adjoint
- Monsieur Bernard BOURRON
Administrateur
- Monsieur Jean-Bernard COFFY
Administrateur
- Monsieur Dominique PRENAT
Administrateur

ADMINISTRATEURS

- BANQUE ALIMENTAIRE du Rhône
Administrateur représenté par son Président Monsieur Patrick VALON
- COMITE DES AMIS DU FOYER
Administrateur représenté par son Président Monsieur Thierry de LA TOUR D'ARTAISE
- Monsieur Dominique DELMAS
Administrateur
- Madame Ginette DREVET
Administratrice
- HABITAT & HUMANISME-Rhône
Administrateur représenté par Monsieur Gérard VALÈRE
- Monsieur Patrick LE LOUP
Administrateur
- Madame Martine ROURE
Administratrice
- SOCIETE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Administrateur représentée par Monsieur Jean-Noël GALLOIS
- LE SERVICE DIOCÉSAIN DE LA SOLIDARITÉ
- Et 3 PLACES D'ADMINISTRATEUR VACANTES

OÙ TROUVER LES RAPPORTS CONCERNANT L'EXERCICE 2014 ?

Vous pouvez obtenir l'intégralité des rapports concernant l'exercice 2014 (Rapport Moral, Rapport d'Activité, Rapport du Trésorier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Rapport sur la Gouvernance) sur simple demande. Vous pouvez également les consulter sur le site internet du FOYER rubrique téléchargement : www.fnds.org

Vous trouverez également dans les pages de ce numéro, suite à l'agrément du FOYER au Comité de la Charte du don en confiance, « L'Essentiel » qui résume l'activité du FOYER en 2014. ■

MEMBRES D'HONNEUR

- Monsieur Alain BERGER
Membre d'honneur
- Monsieur Bruno de BOISSIEU
Membre d'honneur
- Monsieur Maurice CHESNÉ
Membre d'honneur
- Monsieur Marcel DUC
Membre d'honneur
- Monsieur Michel LEVY
Membre d'honneur
- Monsieur Jean-Claude THIOILLIER
Membre d'honneur

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI



ESSENTIEL 2014



FORMALISATION ET STRUCTURATION

LE FOYER a débuté un travail de fond sur la structuration et la formalisation de son organisation. Cette action se poursuivra

dans les années à venir, avec notamment 3 défis à relever :

- Réactualiser ses missions dans un contexte qui a énormément évolué, fixer ses priorités en termes d'Accueil et d'Hébergement, et en terme d'Insertion Professionnelle.
- Développer la cohésion et favoriser l'épanouissement des différentes parties prenantes, salariés et bénévoles dans une organisation qui a beaucoup grossi et se déploie sur une vingtaine de sites différents.
- Construire une organisation efficace, économe de ses moyens, dont le budget est équilibré, dans laquelle un contrôle interne permet de s'assurer de l'atteinte des missions et dans laquelle l'ensemble des activités est intégré et en cohérence.

Une réflexion sur la gouvernance a également été entamée, elle passe notamment par la clarification et la formalisation du rôle de chacun. Un rapport sur la gouvernance 2014 a été élaboré et présenté lors de l'Assemblée Générale 2015.

LE FOYER a vécu cette année la phase d'évaluation externe de 3 de ses établissements (La Calade, L'Accueil de Jour Maison de Rodolphe, le Foyer Eugène PONS). Ces évaluations ont abouti à la recommandation du renouvellement de nos agréments, ce qui valide la qualité du travail effectué par les équipes du FOYER.

En 2011, LE FOYER a demandé et obtenu un agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance, agrément triennal dont le renouvellement a été accordé en 2014.

DES CHOIX DANS LES DISPOSITIFS ET IMPLANTATIONS

Au vu de ses résultats concluants, LE FOYER, appuyé par ses partenaires, a fait le choix de pérenniser le dispositif P.E.R.L.E. Il devient ainsi le Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi, avec

393 508
DEMANDES D'HÉBERGEMENT
(115 DU RHÔNE)

1 000
PLACES D'HÉBERGEMENT (MAXIMUM)
TOUTES STRUCTURES DU FOYER
CONFONDUES

40 381
PASSAGES DANS LES
ACCUEILS DE JOUR

335 263
REPAS PRÉPARÉS

297 835
NUITÉES

152
PERSONNES DIFFÉRENTES
ACCUEILLIES DANS L'ATELIER
ET CHANTIER D'INSERTION

→ LES FAITS MARQUANTS EN 2014

- Ouverture de l'extension de la Maison de Rodolphe
- Ouverture du Village Temporaire VILLEURBANNE
- Création de nouvelles places CHRS URGENCE
- Pérennisation du P.E.R.L.E.
- Renouvellement de l'agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance
- Évaluation externe de 3 établissements
- Fermeture du G.E.M. Agora
- Déménagement du Centre de Tri Textile
- Fermeture du Bric à Brac rue S. GRYPHE (LYON 7^e)

une équipe stabilisée et renforcée, et des financements élargis.

Afin de mieux rationaliser notre organisation, l'Accueil de Jour situé rue Marius BERLIET (69008), et une partie des places du Foyer Eugène PONS ont déménagé sur le site de la Maison de Rodolphe. Ceci a été rendu possible par l'extension construite en début d'année. De même, l'Atelier Chantier d'Insertion Tri Textile a déménagé dans de nouveaux bâtiments situés à DÉCINES, rejoint en avril 2015 par un nouveau Bric à Brac. Le magasin situé rue Sébastien GRYPHE (69007) a été fermé et devrait rouvrir en avril dans les locaux laissés libres par l'Atelier de Tri Textile.

Fin 2014, LE FOYER a fait le choix de mettre un terme au Groupement d'Entraide Mutuelle (G.E.M.) qu'il abritait et parrainait sur son site de La Chardonnière, ce dispositif se révélant à l'usage inadapté au public accompagné et au projet de la structure.

L'ENGAGEMENT POUR L'HÉBERGEMENT

LE FOYER a accompagné les dispositifs d'accueil hivernal, notamment par l'ouverture d'un Village Temporaire à VILLEURBANNE, permettant d'accueillir une centaine de personnes, dispositif qui a été maintenu à l'issue du Plan Froid. 13 places dites de CHRS Urgence, ont également été créées à la Chardonnière, permettant de mieux utiliser les espaces appartenant au FOYER. L'association a renouvelé son engagement lors du plan hivernal 2014-2015 en proposant à l'État 85 places à la Résidence Le Bordeaux pour des femmes seules ou des couples avec enfants en bas âge.

Merci à tous ceux qui ont permis au FOYER de continuer à remplir ses missions au bénéfice des Passagers accueillis, hébergés, accompagnés vers un mieux-être. ■

Dominique MENTRÉ, Président



LE MOT DU TRÉSORIER

En 2014 encore, LE FOYER a joué un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion des plus démunis de l'agglomération lyonnaise. Cette mission a pu être menée à bien par l'action conjuguée des salariés, des bénévoles, des donateurs.

Merci pour votre aide, merci pour votre soutien, précieux pour les personnes que LE FOYER accompagne.

La pérennité de l'action du FOYER est essentielle, et c'est une préoccupation de ses dirigeants.

En 2014, le résultat d'exploitation est en déficit de 1,4 M€. Cependant, si la structure du compte de résultat doit être surveillée et améliorée, elle n'est pas inquiétante et permet au FOYER de prendre le temps de la décision. ■

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

→ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année. La méthode de présentation est la même qu'en 2013, ce qui permet une comparaison avec le CER 2013. Notons qu'en 2013 et 2014 LE FOYER a connu un résultat exceptionnel significatif qui peut perturber la lecture des ratios.

EMPLOIS 2014			RESSOURCES 2014		
	(en K€)	%		(en K€)	%
1 Missions Sociales	13 909	81,3%	Ressources collectées auprès du public	1 949	11%
Hébergement d'Urgence	3 982	23,2%	Dons et legs non dédiés	1 269	7,2%
Renforts hivernaux	478	2,8%	Dons et legs dédiés	680	3,8%
Hébergement d'Insertion	4 690	27,4%	Subventions et autres concours publics	9 031	50,8%
Accueil de Jour	935	5,5%	Subventions	7 831	44%
Insertion Professionnelle	2 864	16,8%	Transferts de charges emplois aidés	1 200	6,8%
Santé	457	2,7%	Autres produits	6 793	38,2%
Veille Sociale Téléphonique (115)	503	2,9%	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 790	15,7%
2 Frais de recherche de fonds	304	1,8%	Produits financiers	1 054	5,9%
Frais d'appel à la générosité du public	222		Participation des usagers	801	4,5%
Frais de recherche de subventions	82		Recettes diverses	825	4,6%
Autres frais	2 894	16,9%	Produits exceptionnels	1 323	7,5%
3 Frais de fonctionnement	2 150		TOTAL DES RESSOURCES	17 773	100,0%
Charges financières	246		Reprises de provisions	431	
Charges exceptionnelles	498		Report de fonds dédiés	630	
TOTAL DES EMPLOIS	17 107	100,0%	TOTAL GÉNÉRAL	18 834	
Dotations aux provisions	86				
5 Engagements à réaliser sur fonds dédiés	666				
6 Excédent de ressources de l'Exercice	975				
TOTAL GÉNÉRAL	18 834		TOTAL GÉNÉRAL	18 834	

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en K€)		
Bénévolat	6 468	
Prestations en nature	1 145	
Total :	7 613	

LES EMPLOIS

- 1 LE FOYER consacre 81% de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de structure et de fonctionnement qui leurs sont imputables. L'urgence (Hébergement d'Urgence + plans hivernaux) représente 26% des missions sociales du FOYER, l'Hébergement d'Insertion, 27%.
- 2 LE FOYER consacre 1,8% de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est majoritairement prise en charge par des bénévoles, dont la contribution est précieuse.
- 3 Il s'agit des frais de fonctionnement pris en charge directement par l'association : Bric à Brac, patrimoine, vacances d'occupation de places, etc.
- 4 ELEMENTS EXCEPTIONNELS : Le CER présente un résultat exceptionnel excé-

dentaire car LE FOYER poursuit cette année encore, sa politique de rationalisation du patrimoine, avec notamment la vente de l'immeuble de la rue Eugène PONS (produit net de 1 103 K€)

- 5 Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont «dédiés», c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.
- 6 Le résultat excédentaire de l'exercice est dû entre autres aux éléments exceptionnels décrits plus haut, mais également à l'impact du résultat financier largement positif en 2014. En revanche, le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,4 M€.

LES RESSOURCES

- 7 Les ressources collectées auprès du public représentent 11% des ressources

hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés. Elles sont en hausse par rapport à l'année 2013.

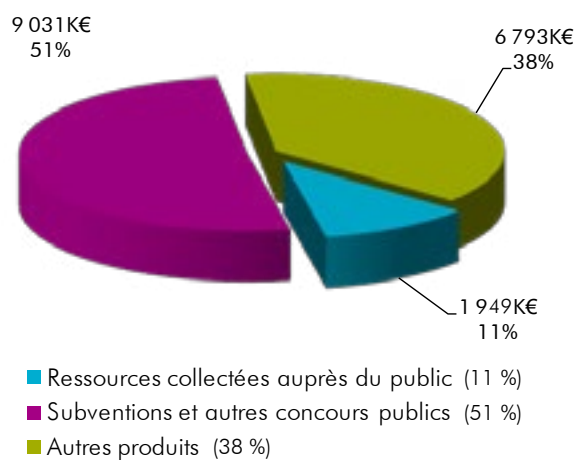
- 8 44% des ressources du FOYER hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics. LE FOYER reçoit des subventions de l'État (75%), du Conseil général du Rhône (12%), de la Ville de Lyon (6%) et du Conseil régional Rhône-Alpes (1%), ainsi que du Fonds Social Européen pour le programme P.E.R.L.E. (3%).
- 9 Ce montant correspond aux aides que reçoit LE FOYER pour l'embauche de salariés en insertion.
- 10 LE FOYER met en vente les objets, meubles, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes a connu une légère baisse en 2014 et s'élève à 2,8 M€.
- 12 Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.

→ LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, animé par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à Lyon et dans le Grand Lyon. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, de soins, d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement social et une aide à l'insertion y compris par l'activité économique. Le financement de son activité repose pour 7,8 M€ sur des subventions publiques. Cela représente un peu moins de la moitié de ses dépenses d'exploitation (47%) et 52% de ses ressources d'exploitation en 2014. Mentionnons également les transferts de charges sur contrats aidés, qui représentent 1,2 M€ en 2014. Les activités des différents établissements sont encadrées par des conventions passées avec l'État et les Collectivités. La part des activités non couverte par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des magasins Bric à Brac (2,8 M€ en 2014, soit 18% des ressources d'exploitation), et les dons et legs (1,6 M€ en 2014, soit 10% des ressources d'exploitation). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics.

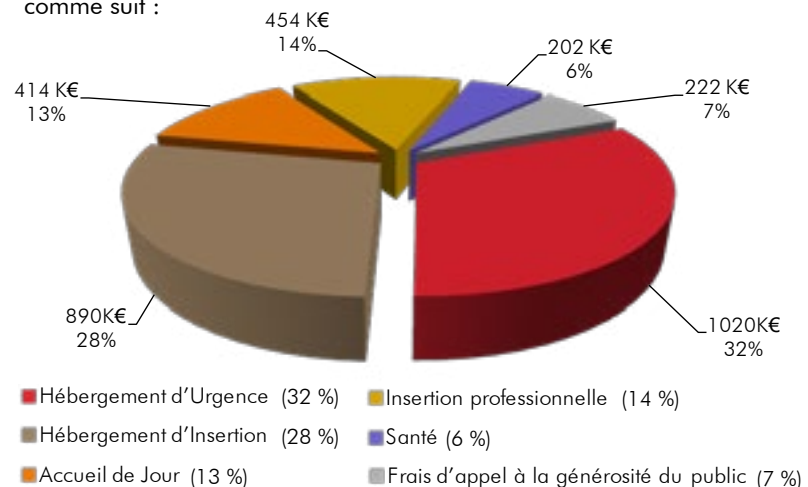
11% des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio est calculé par rapport aux ressources totales du FOYER qui incluent les produits exceptionnels. Par conséquent, ce ratio qui s'élevait à 8% en 2013, a augmenté significativement en raison de la moindre importance du résultat exceptionnel en 2014. Rapporté aux ressources d'exploitation de l'année, ce ratio s'élève à plus de 12% et reste stable par rapport à 2013. La générosité du public permet de financer d'abord les missions sociales : 93% ont été affectées aux établissements d'hébergement, d'accueil, d'insertion. En second lieu, elle couvre les frais d'appels aux dons. Toutes les ressources collectées dans l'année 2014 ainsi que celles reportées des années précédentes ont été utilisées dans l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. ■

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES SONT ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

En 2014, LE FOYER a utilisé 3 202 K€ de ressources issues de la générosité (compte tenu des reports des années précédentes), qui se répartissent comme suit :



➔ **LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES (extrait du projet associatif)

Laïcité et spiritualité
LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect
LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il peut subir ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assista-

nat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne.

Charité et solidarité
L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination
Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion
LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en en rendant compte.

PRINCIPES D'INTERVENTION
Le Passager acteur de son parcours de vie
La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer

sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels
De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes
LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER
Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont :

Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fnds.org (rubrique téléchargement)

➔ **BILAN RÉSUMÉ (EN K€)**

ACTIF (en K€)	2014	2013
Terrains	5 774	5 668
Constructions	14 458	14 569
Aménagements	7 349	8 442
Immobilisations financières	16 620	9 399
Autres immobilisations	380	368
Total immobilisations	44 581	38 446
Disponibilités et VMP	7 326	13 659
Autres éléments d'actif	3 902	3 058
Actif circulant	11 228	16 717
TOTAL ACTIF	55 809	55 163

PASSIF (en K€)	2014	2013
Fonds associatifs	43 006	38 698
Subventions	1 093	1 214
Résultat	975	4 308
Fonds permanents	45 074	44 220
Provisions	1 312	1 657
Fonds dédiés	1 378	1 343
Emprunts	5 214	5 553
Autres dettes	2 831	2 390
Passif circulant	10 735	10 943
TOTAL PASSIF	55 809	55 163

Les actifs immobilisés sont en très forte croissance en 2014. LE FOYER poursuit sa politique de sécurisation de la trésorerie avec de nouveaux placements financiers long terme à hauteur de 7 M€, ce qui a pour conséquence l'augmentation significative des immobilisations financières et la baisse des disponibilités. La trésorerie conserve tout de même un niveau élevé de 7,3 M€ pour permettre au FOYER de respecter ses règles internes, à savoir disposer d'une réserve correspondant à une année de subventions publiques (environ 7 M€), et de disposer d'une réserve complémentaire qui sera affectée à de nouveaux projets.

Les fonds propres du FOYER augmentent du fait du résultat de l'exercice (1 M€). Ces fonds propres constituent une réserve sûre de plus de 2,5 années de dépenses de fonctionnement, et représentent une garantie pour l'indépendance et la pérennité des actions du FOYER.

➔ **LE BÉNÉVOLAT**

Conformément aux règlements CRC 2008-12 et CRC 99-01, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées en pied de compte de résultat. Elles s'élèvent à 7 613 K€ en 2014, dont 6 468 K€ au titre du bénévolat. La méthode de valorisation retenue repose d'une part sur une approche structurée du volume de bénévolat au FOYER représentant environ 105,5 équivalents temps plein en 2014 (1 500 personnes). D'autre part, c'est le salaire moyen en France qui a été utilisé pour valoriser financièrement ce bénévolat (soit 2 128€ nets mensuels), car plus proche de la réalité des tâches effectuées par les bénévoles.

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier 2014 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 21 mai 2015. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Depuis près de 25 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Vous pouvez obtenir l'intégralité des rapports concernant l'exercice 2014 (Rapport Moral, Rapport d'Activité, Rapport du Trésorier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Rapport sur la Gouvernance) sur simple demande. Vous pouvez également les consulter sur le site internet du FOYER rubrique téléchargement : www.fnds.org

LA VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE LE 115 DU RHÔNE

Faits marquants : Depuis mai 2014, la demande d'hébergement par les usagers et les professionnels auprès du « 115 » est à renouveler toutes les deux semaines (contre le renouvellement quotidien antérieur). Cette modification d'enregistrement de la demande engendre une baisse significative des appels. Il est donc assez complexe de faire une comparaison entre 2013 et 2014 sur différents points tels que les appels entrants, le nombre de personnes sans solution par jour...

QUELQUES CHIFFRES	2014
Nombre total d'appels décrochés :	129 420
Nombre de demandes d'hébergement :	393 508
Signalements :	1 880
Places distribuées :	219 943
Nombre de personnes sans offre d'hébergement :	455 par jour
Personnel :	11,25 ETP
Budget annuel :	503 K€
Financement : État	100 %

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Faits marquants : Ouverture du Village Temporaire à Villeurbanne d'une capacité de 100 places. Augmentation du nombre de nuitées. Baisse du nombre de personnes différentes.

QUELQUES CHIFFRES	2014
Capacité d'accueil (Hébergement d'Urgence)	344
- Places en surcapacité (moyenne sur l'année)	12
- Nuitées :	113 929
- Personnes différentes accueillies :	1 256
Durée moyenne de séjour des sortants (Hébergement d'Urgence) :	325,4 jours
- Centre Gabriel ROSSET	64,1 jours
- Maison de Rodolphe (familles)	223,3 jours
- Maison de Rodolphe (hommes isolés)	240,9 jours
- Auberge des familles	918 jours
- Village Temporaire Villeurbanne	180,8 jours
Nombre de passages (Pôle d'Accompagnement Renforcé)	16 620
- Nombre de personnes différentes (PAR)	51
Personnel :	27,15 ETP
	243 bénévoles
Budget annuel :	3 982 K€
Financement :	
État, Ville de Lyon, Conseil général du Rhône	74 %
FOYER	26 %

RENFORT HIVERNAL 2013-2014

(du 1 janvier 2014 au 31 mars 2014) : 211 places

QUELQUES CHIFFRES	2014
Capacité d'accueil :	211 places
Nuitées totales (Hébergement d'Urgence) :	8 005
Nombre de passages (Haltes de Nuit) :	4 302
Personnel :	8 ETP
	40 bénévoles
Budget annuel :	328 K€
Financement : État, Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône	100 %

RENFORT HIVERNAL 2014-2015

(du 5 novembre 2014 au 31 décembre 2014) : 126 places

QUELQUES CHIFFRES	2014
Capacité d'accueil :	126 places
Nuitées totales (Hébergement d'Urgence) :	4 026
Nombre de passages (Haltes de Nuit) :	1 257
Personnel :	8 ETP
	82 bénévoles
Budget annuel :	150 K€
Financement : État, Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône	100 %



LE VILLAGE TEMPORAIRE DE VILLEURBANNE



ACCUEIL DE JOUR

Faits marquants : Baisse de la fréquentation des accueils de jour. Le Relais SOS a déménagé dans l'extension de la Maison de Rodolphe et a changé de nom en Accueil de Jour Maison de Rodolphe. Travaux à La Rencontre.

QUELQUES CHIFFRES	2014
Capacité d'accueil par jour :	300 personnes
Passages :	40 381
Nombre de personnes différentes accueillies	3 126
Moyenne de fréquentation par jour :	170 personnes
Nombre de prestations :	50 475
Personnel :	11,2 ETP
	163 bénévoles
Budget annuel :	935 K€
Financement : État, Ville de Lyon, Conseil général du Rhône, Communauté d'agglomération, Villefranche Beaujolais Saône	54 %
FOYER	44 %
Autre	2 %

INSERTION PROFESSIONNELLE

Faits marquants : Pérennisation du dispositif P.E.R.L.E. Déménagement du Centre de Tri Textile. Réforme de l'IAE (modifications de financement et des modalités des contrats de travail des salariés en insertion).

QUELQUES CHIFFRES	2014
Nombre de postes :	82 postes ETP (dont 54 en ACI**)
Personnes différentes accueillies (CUI/CDDI**** en ACI***) :	152
- Sorties dynamiques (CUI/CDDI**** en ACI***) :	39,3 %
Personnes différentes accueillies (PERLE) :	173 personnes
- Accès à l'emploi (PERLE) :	60 %
Volumes produits :	
Nombre de collectes à domicile :	1 647
Tri Textile :	870 Tonnes
Repas préparés :	335 263
Personnel :	32,07 ETP
	75 bénévoles
Budget annuel :	2 864 K€
Financement : État, Fonds Social Européen, Conseil régional Rhône-Alpes	48 %
FOYER	42 %
Autre (dont ISF)	10 %

*CHRS : agréé Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

** ACI : agréé Atelier et Chantier d'Insertion

*** AAVA : Atelier d'Adaptation à la Vie Active

**** CUI et CDDI : Salariés en Contrat Unique d'Insertion ou en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

HÉBERGEMENT D'INSERTION

Faits marquants : Création de 13 places CHRS* URGENCE à la Chardonnière en juin 2014. Fin de la mission animation au sein du Service Action Familles.

QUELQUES CHIFFRES	2014
Capacité d'accueil des CHRS* :	145 places
- Nuitées CHRS* :	44 989
- Durée moyenne de séjour des sortants CHRS* :	276 jours
- Personnes différentes accueillies CHRS* :	274
Capacité d'accueil (autres que CHRS* et Maisons Relais) :	355 places
- Nuitées autres que CHRS* et Maisons Relais :	113 499
- Durée moyenne de séjour des sortants autres que CHRS* et Maisons Relais :	414 jours
- Personnes différentes accueillies autres que CHRS* et Maisons Relais :	480
Capacité d'accueil des Maisons Relais :	33 places
- Nuitées Maisons Relais :	10 109
- Durée moyenne de séjour des sortants Maisons Relais :	469 jours
- Personnes différentes accueillies Maisons Relais :	34
Personnes différentes (stagiaires AAVA***) :	56 stagiaires
- Heures travaillées (stagiaires AAVA***):	17 740 heures (9,75 ETP)
Mission Logement :	56 nouveaux dossiers
- Relogement Mission Logement :	41 ménages
Personnel :	41,6 ETP
	139 bénévoles
Budget annuel :	4 690 K€
Financement : État, Conseil général du Rhône	71 %
FOYER	18 %
Autre (principalement participation des usagers)	11 %

Capacité d'accueil totale :	533 places
- Nuitées :	168 597
- Durée moyenne de séjour :	386 jours
- Personnes différentes accueillies :	788



SANTÉ

Faits marquants : Rattachement des Lits de Repos à La Chardonnière. Fin du parrainage du GEM Agora.

QUELQUES CHIFFRES	2014
Lits de repos	12 places
- Durée moyenne de séjour des sortants :	67 jours
- Nuitées :	3 278
- Personnes différentes	66
Point Santé (Centre Gabriel ROSSET)	9 090 passages
- dont soins infirmiers	8512
- dont actions médecins	951
- dont démarches de coordination	309
Lieu Hygiène (nombre de prestations) :	747
Personnel :	3,2 ETP
	15 bénévoles
Budget annuel :	457 K€
Financement : État, Ville de Lyon	56 %
FOYER	44 %

LE FOYER, SOUS CONTRÔLE ?

→ Comme la plupart des associations aujourd'hui, LE FOYER est soumis à un certain nombre de contrôles sur son activité et sur sa gestion. Quels sont-ils et qui les mène ?

Quand la confiance n'exclut pas le contrôle...

Une organisation comme LE FOYER qui fait appel à la fois aux subventions publiques et à l'appel à dons des personnes privées, se doit de rendre des comptes et d'expliquer en toute transparence la destination des fonds qui lui ont été versés. Double regard, sur la gestion comptable et financière de notre activité d'une part, et sur la mise en œuvre de nos missions d'autre part. Soulignons enfin que le contrôle peut s'exercer soit d'une manière régulière, ou d'une manière plus ponctuelle par une photo prise à un instant donné, et comparée à un référentiel.

La gouvernance, assurance du premier contrôle

Dans une association et d'autant plus au FOYER, où les bénévoles sont nombreux et impliqués, le premier niveau de contrôle qui s'exerce sur l'activité et sur les finances est celui des membres. L'Assemblée Générale est souveraine et exerce sur les instances dirigeantes (Conseil d'Administration et Bureau) ce premier niveau de contrôle, notamment par l'examen et l'approbation des rapports moraux, d'activité, du trésorier. En examinant les documents préparatoires, en posant des questions, en suscitant des explications, les membres de l'association s'assurent que la gestion de l'association est saine et que ses activités sont conformes à sa mission.

Le Commissariat aux Comptes

Les associations d'une certaine taille sont tenues de nommer un commissaire aux comptes qui contrôle et certifie les comptes annuels. Chaque année les commissaires aux comptes interviennent à 2 reprises. Ils mènent d'abord au mois d'octobre ou de novembre, avant la clôture annuelle, une mission dite d'intérim, qui leur permet d'examiner de manière approfondie un processus du FOYER (le circuit des dons en argent, la procédure d'établissement des payes, le fonctionnement des Bric à Brac, etc.) et d'émettre des recommandations. Ils interviennent ensuite au moment de la clôture annuelle pour vérifier la tenue de la comptabilité et l'élaboration des comptes annuels. Leurs interventions peuvent amener LE FOYER à corriger certaines écritures, ou à provisionner certaines dépenses.

Le Comité de la Charte

LE FOYER a demandé et obtenu l'agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance en 2011. La démarche du FOYER - volontaire - démontre sa volonté de s'inscrire dans une relation de confiance avec les donateurs : clarté sur la mission et sa mise en œuvre, honnêteté et décence dans la communication, rigueur de la gestion... ces différents axes font l'objet d'un référentiel à la lumière duquel les pratiques du FOYER sont examinées et discutées avec le contrôleur du Comité, et qui donnent lieu à des actions correctives lorsque nécessaire.

Les financeurs

LE FOYER rencontre ses financeurs régulièrement pour justifier, expliquer et rendre compte. Les rapports d'activité et financier leur sont toujours transmis. S'agissant de certains financeurs comme le Fonds Social Européen, ce sont l'intégralité des pièces comptables qui sont vérifiées...

Des contrôles ponctuels

LE FOYER est parfois soumis à des contrôles plus ponctuels. Mentionnons ces 2 dernières années :

- Le contrôle de la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social (MILOS).

- L'évaluation externe de 3 de nos centres d'hébergement menée par un cabinet extérieur.

D'autres formes ou organismes de contrôles pourraient être mentionnés (Cour des Comptes, Inspection Générale des Affaires Sociales, Contrôle fiscal, etc.) et pourraient également intervenir au FOYER.

Quand le contrôle nourrit la confiance

On le voit, LE FOYER évolue dans un cadre contraint, sur lequel s'exercent des contrôles nombreux. On peut regretter le temps passé à rendre des comptes, à justifier parfois plusieurs fois certaines dépenses, ou à expliquer un écart par rapport à une règle inapplicable pour nous. Pourtant, ces contrôles, ces regards extérieurs posés sur notre organisation et son fonctionnement sont des occasions de progresser, d'améliorer nos pratiques, de prendre conscience de ce que certaines habitudes pourraient être questionnées. Quand les regards croisés aboutissent aux mêmes recommandations, nous savons que nous avons des pistes de progression ! Transparence et justification ne sont pas des entraves à notre indépendance, bien au contraire, elles permettent de nourrir la confiance de toutes les parties prenantes de l'association : ses membres, ses salariés, ses financeurs, ses partenaires, ses bénéficiaires ! ■

Marion VEZIAN-ROLLAND

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

BRIC À BRAC

© PICCIANERI - FOTOLIA.COM



LES BRIC À BRAC DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI POUR S'HABILLER, SE CHAUSSER, SE MEUBLER, S'ÉQUIPER... TOUT EN ÉTANT SOLIDAIRE AVEC LES PLUS DÉMUNIS !

ACHETEZ SOLIDAIRE ET À PETIT PRIX !

BRIC A BRAC CROIX-ROUSSE
19 RUE PAILLERON 69004 LYON
TÉL. +33 (0) 4 72 07 94 89
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 14H30 À 17H30, SAMEDI DE 9H À 12H / MÉTRO HÉNON / BUS C13.

BRIC À BRAC DECINES-CHARPIEU
12 RUE EMILE ZOLA 69150 DECINES-CHARPIEU
TÉL. +33 (0) 9 70 71 11 95
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 14H30 À 17H30 / BUS 16

BRIC A BRAC OULLINS
6 RUE PIERRE SEMARD 69600 OULLINS
TÉL. +33 (0) 4 72 66 95 02
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 14H30 À 17H30
SAMEDI DE 9H30 À 12H / MÉTRO LIGNE B / BUS C7 / C10.

BRIC A BRAC VAISE
21 RUE BERJON 69009 LYON
TÉL. +33 (0) 4 78 47 13 47
LUNDI, MERCREDI, VENDREDI DE 14H30 À 17H30 SAMEDI DE 9H À 12H / MÉTRO GARE DE VAISE.

BRIC A BRAC VILLEFRANCHE
433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
TÉL. 04 63 60 05 38
MARDI, JEUDI DE 14H À 17H / SAMEDI DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H

OU DEPOSER VOS DONS EN NATURE ET CONTACTER LE SERVICE COLLECTE ?

DEPOTS DE DONS

DEPOT GUILLOTIERE
85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE LYON 7E
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 20H
WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 12H ET DE 13H À 19H

DEPOT ARTILLERIE
8 BOULEVARD DE LYON 7ÈME
TÉL. 04 78 39 32 95
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H30. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC A BRAC DE VAISE
21 RUE BERJON - LYON 9ÈME
TÉL. 04 78 47 13 47
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC A BRAC DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
TÉL. 04 63 60 05 38
MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE 9H À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC A BRAC DECINES
51 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 69150 DECINES-CHARPIEU (au fond de la cour, dernière porte à gauche)
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 9H À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

SERVICE COLLECTE A DOMICILE : Collecte à domicile vos dons de meubles et objets volumineux. Vous pouvez contacter le service Collecte au **04 37 37 49 72** ou par mail : **collecte@fnds.org**

RECYCLERIES (BUNGALOW AU SEIN DES DÉCHETTERIES)

RECYCLERIE DE VAUGNERAY (DÉCHETTERIE) CROIX BLANCHE - ZA DES DEUX VALLÉES 6 9 6 7 0 V A U G N E R A Y
TÉL. 04 78 45 76 83
LUNDI DE 10H À 12H / DU MARDI AU SAMEDI DE 9H À 12H / FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

RECYCLERIE DE FRANCHEVILLE
29 RTE DE LA GARE 69340 FRANCHEVILLE
TÉL. 04 78 59 04 32
MÊMES HORAIRES QUE LA DÉCHETTERIE*
FERMETURE LE DIMANCHE.

RECYCLERIE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR
IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
TÉL. 04 78 47 56 51.
MÊMES HORAIRES QUE LA DÉCHETTERIE*
FERMETURE LE WEEK-END.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES ET DES RECYCLERIES (GRAND LYON) :

- DU 1ER NOVEMBRE AU 31 MARS
DU LUNDI AU VENDREDI : 9H-12H ET 14H-17H / SAMEDI DE 9H À 12H / DIMANCHE DE 9H À 12H. FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS.

- DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE
DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30-12H ET 13H30-18H / SAMEDI DE 8H30 À 18H30 / DIMANCHE DE 9H À 12H. FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS.

Les articles donnés au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont triés pour être ensuite redistribués en priorité au public en difficulté. Le surplus est vendu dans l'un des BRIC A BRAC, ou lors des JOURNÉES D'ENTRAIDE (Grande brocante des mois de novembre).

NOTE: Vous pouvez télécharger le Rapport sur la Gouvernance 2014 du FOYER rubrique téléchargement sur le site www.fnds.org.

HISTOIRE

IL EST URGENT, IL EST VITAL POUR EUX ET POUR NOUS QUE NOUS NOUS OCCUPIONS DES MIGRANTS ET SURTOUT DE LEURS ENFANTS



→ Rédigé il y a plus de trente-trois ans, ce texte est pour nous d'une actualité dérangeante. Nous sommes alors en 1971 : le chômage est réduit, le regroupement familial se poursuit, personne ne voit le spectre de la crise pétrolière pourtant si proche.

Mais une voix s'élève, à la fois sereine et inquiète ; elle nous adresse cet avertissement prémonitoire, prophétique, « vox clamans in deserto »... Il n'est jamais trop tard pour l'entendre.

P.V.

Le problème du logement des migrants dans notre pays est un problème politique et se pose à une échelle mondiale. C'est dans cette action de grande envergure que nous devons chercher notre route et nous engager.

Les migrants viennent chez nous parce que leur pays est trop pauvre pour les nourrir. Ainsi le tiers monde est à notre porte. Tous les esprits sensés, tous les hommes de cœur se sentent obligés de combattre la misère de cette part du tiers monde mais ils ne savent souvent pas comment s'y prendre. Qu'ils commencent donc par combattre la misère de cette part du tiers monde qui a émigré chez nous. Le puissant mouvement de migration qui va des pays pauvres aux pays riches et qui est une conséquence du sous-développement du tiers monde pourrait ainsi devenir son remède.

Quand la population d'un vaste pays est condamnée à la famine, on collecte des vêtements, des produits pharmaceutiques, des denrées mais c'est insuffisant. Distribuer ces biens est plus difficile que de les collecter. Plutôt que d'envoyer des sacs de céréales à des Africains affamés, mieux vaut effectuer chez eux une plantation. Les microréalizations font un bien immense. Mais plus encore que d'argent, de denrées ou de semences, le tiers monde a besoin d'hommes, d'ouvriers, d'artisans, d'instituteurs, de médecins. La coopération lui envoie. Encore faut-il qu'à leur contact, les indigènes se forment eux-mêmes et prennent en main leur destinée et celle de leur pays. L'arrivée des migrants venant de ces pays pauvres pour travailler chez nous est une chance à ne pas manquer de les accueillir fraternellement, de leur offrir les moyens de se former [...]. Si nous manquons cette occasion,

peut-être unique dans l'histoire des peuples, d'agir en sorte que les millions d'étrangers qui viennent travailler chez nous et dans d'autres pays développés, soient aimés et aidés pour qu'ils puissent se libérer eux-mêmes dans leur propre pays (non seulement du joug des puissances économiques qui exploitent leurs ressources, mais de tout ce qui rend en eux la vie captive, c'est-à-dire du joug des passions qui sévissent chez eux comme chez nous), on peut craindre que ces travailleurs migrants et leurs enfants nous posent, avant 10 ans, un problème grave.

Il est urgent, il est vital pour eux et pour nous que nous nous occupions des migrants et surtout de leurs enfants, de telle sorte que naissent et grandissent dans « leurs colonies » qui s'implantent en France des hommes capables de prendre en main l'amélioration de leur sort et du sort de leurs semblables et de leur pays - et non pas des hommes dont la vie personnelle et la vie de famille se dégradent de plus en plus et dont les enfants sont destinés avant leur naissance à devenir des migrants et des marginaux, des handicapés sociaux, des délinquants et comme Saint-Exupéry en a eu le pressentiment « des Mozart assassinés ». ■

Gabriel ROSSET - Novembre 1971

Arche n°74

HEUREUX CEUX QUI ENTENDENT LA PAROLE DE DIEU ET QUI LA GARDENT Luc 11, 27-28



→ « Heureuse la mère qui t'a porté dans ses entrailles et t'a nourri de son lait ».

Oui, bien sûr, mais ce bonheur est inaccessible à vous comme à moi. L'incarnation du Verbe de Dieu en Marie, une jeune fille de Nazareth en Galilée, s'est produite une fois pour toutes et ne se reproduira pas - pas d'avatars en christianisme comme il y en a en hindouisme. Et puis enfin, pour me consoler, ce bonheur de Marie n'a duré que neuf mois et puis elle a bien dû le mettre au monde, l'éduquer puis le lâcher progressivement, et même le perdre de vue (voyez l'épisode du recouvrement au Temple) comme toutes les mères doivent apprendre à mettre au monde, à éduquer puis à lâcher leurs enfants, parfois même, quand ceux-ci sont tentés par le cocooning prolongé, à les pousser gentiment dehors... « Vos enfants ne sont pas vos enfants » (Khalil GILBRAN) - du moins ne sont-ils pas votre chose, laissez-les aller, de grâce !

Au bonheur de la grossesse de Marie, définitivement unique et irrépétable, Jésus oppose, en le plaçant

au-dessus, un autre bonheur : celui d'entendre et de garder la parole de Dieu - ce qui suppose, soit dit en passant, de la fréquenter (le faisons-nous ? Que faisons-nous pour, au fait ?), et ce qui conduit progressivement à l'abriter, à la ruminer, à devenir pour elle comme une caisse de résonance.

J'ai été hanté, depuis des décennies, par certains versets de l'Écriture, tel ce mot de Saint Paul : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi »... j'ai les miens, vous avez les vôtres, il est bon qu'il en soit ainsi. Ce bonheur-là d'entendre la parole de Dieu et de la garder, est accessible à tous. Cette autre manière d'être rempli de sa présence ; de porter Dieu, d'être enceint de lui, d'être théophore, de devenir la maison de Dieu, c'est tout bonnement la vocation des humains sur terre. Accueillir celui qui frappe à notre porte dans son désir que nous lui ouvrons, l'Alpha et l'Oméga souhaite - c'est ahurissant mais c'est dit en toutes lettres dans le dernier livre de la Bible - rentrer chez nous et souper avec nous : « Voici, je me tiens à la porte et je frappe ; si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui pour souper, moi près de lui et lui près de moi » (Ap 3,20). Dieu notre hôte, en nous ; nous comme maison, j'y reviens, comme maison accueillant Dieu.

Durablement ou provisoirement ? Hier, en parlant avec les responsables de l'association « LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI », j'ai appris d'eux que « Passager » est le nom communément employé pour désigner les Sans-Abri (en l'occurrence des clochards, des rejetés, expulsés, déclassés, paumés, drogués, migrants de toutes bures, avec même un pape en déshérence, à ce que j'ai compris). Ce mot « Passager », je l'ai entendu, je l'ai gardé, il m'a habité. Comme s'il était un peu de la parole de Dieu pour moi, hier.

Ma méditation à son sujet est partie dans trois directions :

Le première : le Christ, comme le disent si bien les mystiques, veut naître en nous, aussi. Et souper chez nous. Mais ne fera-t-il chez nous qu'un passage ? Ne lui concédons-nous qu'une attention passagère ? Lui indiquons-nous bientôt la direction de la sortie, par peur d'une overdose, ou acceptons-nous qu'il s'installe à demeure ? Lui mesurons-nous la place, et la carte de séjour ?

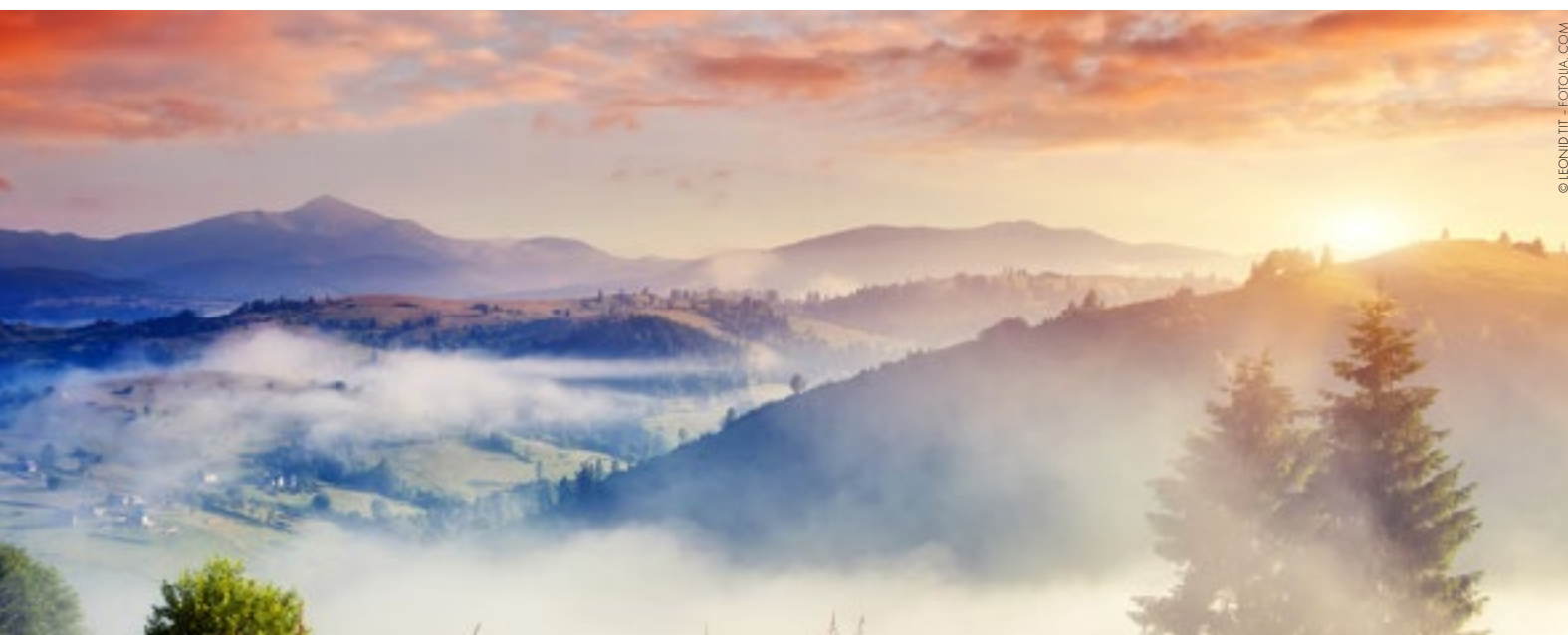
Par le récit du Jugement dernier dans l'évangile de Matthieu, nous sommes avertis que le Christ se présente à nous en la personne de ceux qui sont dans le besoin. Eux sont des passagers. Quel accueil faisons-nous aux demandes passagères, à ces présences dérangeantes, parfois intempestives, et pourtant christophores ?

J'ai commencé par Marie, j'achève par elle. Passée sa grossesse, elle a gardé toutes ses choses en son cœur, évidemment ! Il n'y a donc pas à opposer sa grossesse - neuf mois - avec la présence durable de l'Hôte divin dans le cœur du croyant. Marie cumule, et nous précède, décidément. Des statuettes ont été créées au Moyen Âge, de Marie portant l'enfant Jésus, mais présentant la particularité de s'ouvrir par devant comme une armoire à deux battants (d'où leur nom allemand *Schreimadonna*), et laissant voir dans leur ventre, pour ainsi dire, une représentation de la Trinité. Magnifique traduction, quoique littéraliste, de l'évangile d'aujourd'hui, et plus précisément de la parole de Jésus dans l'évangile de Jean : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons vers lui et nous nous ferons une demeure chez lui (Jn 14, 23). Dieu Trinité daignant habiter en nous parce que nous avons gardé la parole du Christ. Rien de moins. ■

P. François-Dominique BOESPFLUG

Homélie du 11 octobre 2014 à l'abbaye de Chalais (Isère)

DANS L'ATTENTE DE L'ESPRIT



© LEONIDIT - FOTOLIA.COM

Les Apôtres étaient là, assis, attendant la venue de l'Esprit.

Ils étaient là, comme des flambeaux disposés et qui attendent d'être allumés par l'Esprit Saint pour illuminer toute la création par leur enseignement... Ils étaient là, comme des cultivateurs portant leur semence dans le pan de leur manteau qui attendent le moment où ils recevront l'ordre de semer. Ils étaient là, comme des marins dont la barque est liée au port du commandement du Fils et qui attendent d'avoir le doux vent de l'Esprit. Ils étaient là, comme des bergers qui viennent de recevoir leur houlette des mains du Grand Pasteur de tout le bercaill et qui attendent que leur soient répartis les troupeaux.

« Et ils commencèrent à parler en des langues diverses selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer ».

Il y avait résidant à Jérusalem, des hommes pieux venus de toutes les nations qui sont sous le ciel, rassemblés par l'Esprit. Ils entendaient parler dans leur propre langue et disaient : ces gens-là ne sont-ils pas Galiléens ? Comment parlent-ils notre langue ? Et les juifs opposés au Saint-Esprit disaient : ces gens-là ont bu du vin doux, ils sont ivres.

Vraiment vous dites la vérité, mais ce n'est pas comme vous croyez. Ce n'est pas du vin des vignes qu'ils ont bu. C'est un vin nouveau qui coule du ciel. C'est un vin nouvellement pressé sur le Golgotha. Les Apôtres le firent boire et enivrèrent ainsi toute la création. C'est un vin qui fut pressé à la croix par les bourreaux. Merveille que réalise l'Esprit par sa venue ! Le Prophète avait crié : « Voici que dans les derniers jours je répandrai mon Esprit et ils prophétiseront ».

Le Père a promis, le Fils a exécuté et l'Esprit saint a accompli. ■

Saint Éphrem le Syrien, diacre
(IVe siècle)

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 13 repas : 60 €



AUBERGE DES FAMILLES - PHOTO FABRICE JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DON



Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 529 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'Accueil de Jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les Bric à Brac
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et les **bénévoles en activité**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER Lyon 7e, et **à la demande** au FOYER de Villefranche-sur-Saône.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.

→ Contact :
benevolat@fnds.org
Tél. 04 72 76 73 53
ou 04 72 76 73 85
Site internet : www.fnds.org

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :
Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56
Mail : donateurs@fnds.org
Site internet : www.fnds.org

SANS ABRI MAIS PAS SANS FOYER



www.fndsa.org

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI reçoit tous les soirs, de manière inconditionnelle, jusqu'à 1 000 personnes dans ses différents sites. Aidez-nous à les accueillir, héberger, accompagner et insérer : **grâce à vous, ils ne seront pas sans foyer.**

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. +33(0)4 72 76 73 53

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. Domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite **aider financièrement** LE FOYER :

- ci-joint chèque de _____ €

Je suis intéressé par une **activité bénévole** dans l'activité suivante : _____

Je souhaite **m'abonner** ou me réabonner (10 € pour 4 numéros).

Je souhaite **recevoir une information** sur les legs, donations, et assurances-vie au profit du FOYER

ACCORD DE DON RÉGULIER

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI - 3, RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON Cedex 07 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions données sur ce mandat. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Toute demande d'annulation doit être adressée au FOYER.

Merci de joindre un RIB ou un RIP

N°ICS: FR17ZZZ227072

MENSUALITÉ A PRÉLEVER

20 € 40 € 60 € Autre _____ €

COORDONNÉES DE MON COMPTE BANCAIRE

Numéro international d'identification bancaire (IBAN) :

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Code international d'identification de ma banque (BIC) :

□□□□□□□□□□

Fait à : _____ le : _____ Signature :



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don**, dans la limite de 529 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.

VOUS POUVEZ EFFECTUER UN DON EN LIGNE, SUR LE SITE INTERNET DU FOYER : WWW.FNDSA.ORG

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, suppression et rectification aux données personnelles vous concernant qui figurent dans nos fichiers. Les informations vous concernant ne sont pas communiquées à un tiers.